



## Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

**[Mardi 7 juin 2016]**

Date de la convocation  
1 juin 2016  
Date d'affichage  
1 juin 2016

Nombre de conseillers  
En exercice : 33  
Présents : 23  
Procurations : 5  
Votants : 28

**Présents** : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Dominique BOYER, Pierre TRANIER, Alain SORIANO, Christophe CAUSSE, Dominique HIRISSOU, *Maires Adjoints*

Lahcene BAAZIZ, Bernard BARTHE, Martine VIOLETTE, Françoise BONNET, Thierry BODDI, Eric PILUDU, David AMALRIC, Christelle BIROT, Marie-Claire DEGUILHEM, Christian PERO, Michèle RIEUX, Chantal CAUSSE, Jean BATAILLOU, Marie-Françoise BONELLO, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

**Absents et représentés** : Stéphanie NELATON, Chantal TICHIT, Monique GUILLE, Christelle HARDY, Aurélie TREILHOU,

**Absents** : Philippe PILLEUX, Marie-Christine BOUTONNET, Pierre COURJAULT-RADE, Alain HORTUS, Magali CAMALET

**N°092 / 2016**

*Secrétaire de séance : Martine SOUQUET*

### **Objet de délibération : Demande de subventions pour les réserves des Musées de Gaillac**

Il est rappelé à l'assemblée que par délibération du 28 janvier 2016, une demande de subvention a été faite auprès de l'Etat, de la Région et du Département pour la création des réserves des musées de Gaillac.

Il s'agit d'un projet structurant qui s'inscrit dans la démarche territoriale portée par le Syndicat Mixte du PETR Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou et qui est rattaché à l'axe 4 du Contrat Unique, Fiche mesure n°10. Ce projet est présenté pour son inscription dans le Contrat Unique au titre de l'année 2016.

Le montant de l'opération d'aménagement est estimé à 890.238,31 € HT au stade AVP par le cabinet TRIADE, mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre retenu pour la réalisation de ce projet.

Une modification du plan de financement est proposée. En effet, cette opération rentre dans les critères d'éligibilité du dispositif de l'Etat, le Fonds de Soutien d'Investissement public Local (FSIPL).

D'autre part, pour être éligible au financement de la Région, le projet doit faire l'objet d'un cofinancement intercommunal.

Pour la réalisation de cette opération, il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter, en plus de la DRAC, du conseil Régional et du conseil Départemental un soutien financier de l'Etat (FSIPL) et de la communauté de Communes Tarn et Dadou (fonds de concours)

Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES	Montants HT	RECETTES	Montants	%
Montant de l'opération	890 238,31	Etat (DRAC)	178 047,66	20
		Etat (FSIPL)	133 535,75	15
		Conseil Régional	133 535,75	15
		Conseil Départemental	133 535,75	15
		Communauté de Communes TED	133 535,75	15
		Autofinancement	178 047,66	20
<b>Total</b>	<b>890 238,31</b>		<b>890 238,31</b>	<b>100</b>

**Vote : 4 contres (Avec vous pour Gaillac)**

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la demande de soutien financier de la DRAC, de l'Etat, du conseil Régional, du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes Tarn et Dadou,

**APPROUVE** le plan de financement tel qu'énoncé ci-dessus,

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Le Maire,**

**Patrice GAUSSERAND**

Accusé de réception en préfecture  
081-218100998-20160607-092-2016-DE  
Date de télétransmission : 09/06/2016  
Date de réception préfecture : 09/06/2016